



Cohabiter avec les hirondelles

Les hirondelles et martinets reviennent chaque année dans le Vexin pour y nicher d'avril à septembre avant d'entreprendre à nouveau leur migration en direction de l'Afrique.

Attention espèces protégés

Les hirondelles et les martinets sont des oiseaux protégés par le Code de l'Environnement. Leur survie dépend notamment de la protection des nids qu'il est interdit de détruire ou dégrader, même non occupés (article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009). Il est également interdit de perturber ces oiseaux pendant leur phase de reproduction.

Bonnes pratiques

Placer un bac à boue à l'extérieur (jardin, balcon) • Conserver les nids • Fixer des nichoirs artificiels

Mais la présence de nids d'hirondelles occupés induit la production de fientes pouvant salir les façades et les fenêtres. Plusieurs aménagements simples peuvent être mis en place pour limiter ces désagréments.

Consultez le guide ci-dessous

Documents

[Cohabiter avec les hirondelles](#)